

L'agriculture albanaise : de la collectivisation à l'exploitation minifundiste. L'exemple de la région de Permet.

Lisa Gauvrit, Magali Salières.
Synthèse réalisée pour AGTER. 2006.

Mots clefs : Albanie, réforme agraire, collectivisation, décollectivisation, minifundium, pluriactivité

Ce document est le fruit du diagnostic agraire de la région de Permet, réalisé en 2005 par Lisa Gauvrit et Magali Salières dans le cadre de leur stage de fin d'études à l'INA P-G, en collaboration avec le QSR, Centre d'Etudes et de développement Rural albanais.

I. Une vallée encaissée au sein de montagnes méditerranéennes:

1. Le district de Permet : une zone rurale frontalière

Le district de Permet se situe au Sud-est de l'Albanie. Sur une population totale d'environ 41500 habitants, les zones dites « rurales » hébergent 64% des habitants du district, où l'habitat est regroupé en villages ; le reste des habitants réside dans les deux principales municipalité, Permet et Kelcyre.



L'agriculture occupe 86,4% de la population active¹ du district. La densité de population est faible : 38 hab/km². Limitrophe de la Grèce, cette région est particulièrement concernée par le phénomène d'émigration amorcé en 1991 après la chute du régime communiste.

2. Un milieu montagneux :

Les 929 km² du district s'organisent autour d'un axe Sud Ouest - Nord Est composé de la rivière Vjosa et de son affluent la Deshnicë. Deux chaînes de montagne longent cet axe.

La zone est composée d'un relief très marqué, le sous-sol étant constitué d'une couche calcaire profonde et d'une couche de flysch, remodelées lors des mouvements tectoniques de l'orogénèse alpine. Les vallées reposent sur substrat alluvionnaire. Peu pentus, les sols y sont bruns, profonds et de type limono-argileux. La zone de piémont, aux versants très abrupts (300 à 2000m), est constituée de sols peu profonds, peu fertiles (notamment sur calcaire) et sensibles à l'érosion.

Le réseau hydrographique est dense, formé de cours d'eaux temporaires et permanents. Les eaux superficielles et souterraines sont abondantes tout au long de l'année, grâce à la présence d'un karst profond.

3. Un climat méditerranéen humide :

Le climat de Permet est de type méditerranéen humide, avec des précipitations annuelles moyennes de 1310mm, et marqué par deux périodes d'étiage : une période froide en hiver et une période chaude et sèche en été. La durée et l'intensité de la sécheresse estivale constituent la principale source d'aléa climatique pour l'agriculture.

¹ Anne-Gaëlle Verdier, « Diagnostic territorial du district de Permet » CFSI, 2002

II. Une histoire agraire marquée par des changements radicaux

1. La situation agraire avant 1945

Une répartition inégale des terres arables

A la veille de la seconde guerre mondiale, la répartition des terres arables est inégalitaire, tant sur le plan qualitatif (accès aux terres fertiles des vallées) que sur le plan quantitatif :

Répartition des terres arables à Permet dans les années 40

	Nombre de familles	Part des surfaces arables
Grands propriétaires et institutions religieuses	141	37,4 %
Petits et moyens propriétaires	4035	62,6 %
Paysans sans terre	258	0%

Source : Stillian Adhami, « Përmetarët në faqet e historisë »

De nombreux paysans sont des petits ou moyens propriétaires, possédant quelques terres arables, rarement en vallée. Chaque famille a un jardin-verger individuel, comprenant des cultures potagères, des arbres fruitiers et des treilles. Les petits et moyens paysans travaillent leurs terres en faire valoir direct, mais les surfaces qu'ils possèdent ne suffisent généralement pas à couvrir les besoins familiaux. Ils doivent donc travailler sur les terres des grands propriétaires, parfois en vendant leur force de travail en période de pointe, souvent en ayant recours au métayage ou à la location à part de fruit, selon les rapports de force.

Les grands propriétaires et des institutions religieuses dominent de larges pans des terres de vallée. Une partie est cultivée en faire valoir direct par des manouvriers, une autre en faire valoir indirect par des paysans sans terre ou des petits propriétaires. Malgré une forte demande paysanne sur les terres de vallée, les plus grands propriétaires en conservent une part non.

Dans les années 40, les agriculteurs cultivent préférentiellement le blé et le maïs, bases de l'alimentation humaine, en vallée, et de l'avoine fourrager, pour l'alimentation hivernale des animaux, sur les bas de pente (cf. schéma 1). Cependant, quand les paysans n'ont pas accès à des terres de vallée, notamment dans les villages les plus hauts, ces cultures se situent en terrasses, sur des terres de moindre qualité.

Parcours et bétail : la domination des grands propriétaires

Sur les terres non cultivées, en vallée, et surtout sur les flancs montagneux, domine une végétation méditerranéenne arbustive et arborée, de type maquis, utilisée pour le parcours des animaux, ovins et caprins principalement. Bien que dans quelques villages reculés ces espaces de parcours soient collectifs, la grande majorité appartient à l'Etat et aux grands propriétaires, l'accès étant alors taxé.

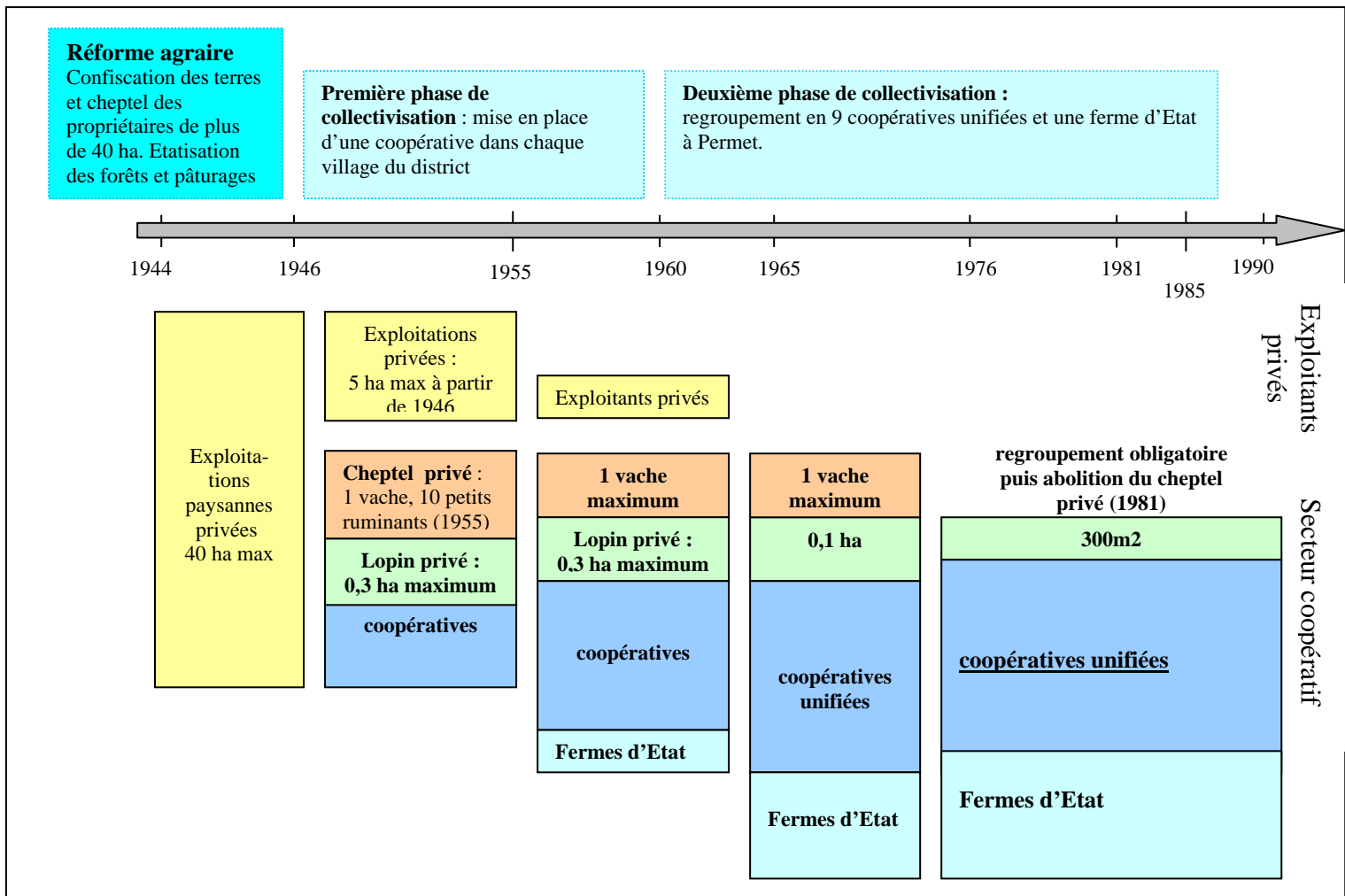
Les grands propriétaires possèdent de grands troupeaux menés par des bergers sur leurs parcours. Les petits et moyens paysans possèdent quelques têtes de petits ruminants qu'ils regroupent pour le pâturage.

Parfois l'émigration de certains membres des familles de petits paysans ou de paysans sans terre permet l'émancipation au moins partielle de la famille : quand ils reviennent, le capital qu'ils ont accumulé leur permet d'acquérir du cheptel et/ou des terres.

Toutefois, cette répartition inégale des ressources foncières et du bétail perdure durant la seconde guerre mondiale, sous l'occupation italienne. A la libération, en 1944, s'installe en Albanie un régime communiste mené par Enver Hoxha. Ce régime dure 5 décennies pendant lesquelles le système agraire est totalement bouleversé.

2. La période communiste : une collectivisation totale de l'agriculture

La réforme agraire de 1945 et les principales étapes de la collectivisation :



Dès son arrivée au pouvoir en 1945, le nouveau régime met en place une réforme agraire : les terres des propriétaires possédant plus de 40 ha, puis en 1946 de 5 ha, sont confisquées sans compensation pour donner « *la terre à celui qui la travaille* ». Les terres arables sont redistribuées selon le nombre de bouches à nourrir (environ 3 ha/famille à Permet) aux paysans ne possédant pas ou peu de terres. Aucune transaction sur le foncier n'est alors autorisée. Les pâturages et forêts deviennent étatiques. Cette réforme agraire s'accompagne aussi d'une confiscation et redistribution des animaux des grands cheptels.

Après cette étape de consolidation de la propriété paysanne, la collectivisation de l'agriculture albanaise s'amorce. Elle consiste dans un premier temps à la constitution dans chaque village d'une coopérative de type Kolkhoze, ainsi que des fermes d'Etat, de type Sovkhoze.

La collectivisation des terres et des animaux, d'abord « facultative », se fait peu à peu sous pression, imposée par la « persuasion du libre arbitre »², pour atteindre en 1966 100% des exploitations à Permet. Un regroupement des coopératives et un élargissement des fermes interviennent ensuite ; en effet, selon le projet idéologique d'Enver Hoxha, tout le système doit tendre vers « la forme supérieure de propriété : celle du peuple tout entier »³, incarnée par la ferme d'état. A Permet, 9 coopératives et 1 ferme d'Etat sont constituées.

² René Dumont, « Finis les lendemains qui chantent, tome I : Albanie, Pologne, Nicaragua », Ed. Seuil, 1983

³ G. Felastre, Paysans et collectivisme, Ed. Cujas, 1977

L'unique forme de propriété privée consentie aux coopérateurs est un lopin, dont la taille autorisée passe de 0,3 ha en 1950 (jardin-verger) à 300 m² en 1976 ; de même, le cheptel privé, limité à 1 vache et quelques ruminants en 1950, finit par être interdit.

Les changements induits par la collectivisation dans l'accès aux ressources et le mode d'exploitation du milieu (cf. schéma 2) :

L'extension du domaine cultivé

Dans le cadre de la collectivisation, de grands travaux sont entrepris, subventionnés par l'Etat centralisé, et une nouvelle utilisation de certains terroirs est mise en œuvre. A Permet, de nouvelles terres arables sont ouvertes grâce à des travaux de terrassement colossaux. Sur les pentes les moins abruptes, des cultures annuelles (dont le tabac et le tournesol nouvellement introduits dans les rotations) remplacent le maquis. Sur les flancs plus pentus, les terrasses permettent d'installer des plantations d'arbres fruitiers.

L'accès à l'eau

L'accès à l'eau est facilité, surtout en vallée, par la construction d'infrastructures d'irrigation. Des ouvrages de type gravitaire, à pompe et des réservoirs reliés à un réseau de canaux irriguent une grande part des terres de la vallée de la Vjosa et de la Deschnice.

Cet accès aux ressources en eau a permis l'introduction de cultures nouvelles (maïs irrigué, luzerne, vigne etc.) et la modification des systèmes cultureux.

La motomécanisation et la chimisation

Le regroupement des terres induit par la collectivisation a entraîné la mise en place d'un parcellaire au maillage plus large, facilitant l'introduction dans les années 60 de la motomécanisation. Grâce aux Stations de Machines et Tracteurs (SMT), entreprises étatiques de matériel agricole au service des fermes et des coopératives, l'utilisation des tracteurs, charrues, moissonneuses batteuses, moissonneuses lieuses s'étend dans les vallées. L'emploi d'intrants chimiques se généralise également dans les années 80.

De nouveaux systèmes d'élevage

Le cheptel est regroupé en de grands troupeaux de plusieurs centaines de têtes. L'élevage des brebis et des chèvres reste extensif, basé sur les parcours. Les bovins, surtout présents en fond de vallée, sont logés dans des stabulations entravées.

Une exploitation et une répartition des ressources imposée par l'administration centrale :

Le travail est segmenté, les coopérateurs et les salariés des Fermes d'Etat travaillent dans des brigades spécialisées sur quelques tâches. « L'agriculteur a perdu son caractère de savoir-faire polyvalent pour se rapprocher (...) du travail ouvrier »⁴. La rémunération des coopérateurs est proportionnelle à la quantité de travail fournie et aux résultats de leur coopérative.

Les chefs des brigades appliquent le plan fixé par l'Etat. Des plans quinquennaux dictent les priorités en ce qui concerne les productions à mettre en œuvre ainsi que les méthodes de production dans chaque coopérative. Ces priorités répondent d'abord à un objectif d'autosuffisance alimentaire (atteinte au niveau céréalier fin des années 70), puis de façon croissante à la production de produits d'exportation, et ce au prix du rationnement des approvisionnements alimentaires aux populations, notamment pour les produits carnés.

⁴ Gjin Biba Restructuration économique et comportement des ménages agricoles en Albanie (1990-2000), thèse de doctorat, ENSAM, 2001

L'ensemble des modifications portées aux systèmes de production a permis une augmentation substantielle de la production agricole. Cependant cette augmentation doit subvenir aux besoins d'une population croissante tout en assurant les exportations.

De plus, les investissements colossaux réalisés ne sont pas toujours suivis de résultats suffisants. De nombreuses coopératives travaillent à perte, surtout dans les zones de montagne, et se maintiennent grâce aux subventions de l'Etat. Le secteur privé, bien que réduit à l'extrême, constitue une base essentielle pour l'économie rurale: entre 1985 et 1990, il n'occupe que 2,6% de la SAU et fournit pourtant 9% de la production agricole nationale.¹

A la fin des années 80, la profonde crise économique du système (déficit de la balance des paiements, flambée des prix, baisse des salaires) place les familles rurales et urbaines dans une situation proche de la disette. Une aide internationale d'urgence est accordée à l'Albanie, conditionnée par l'engagement de réformes économiques et d'un changement politique radical. En 1990 ont lieu les premières élections démocratiques en Albanie, annonçant la fin du dernier régime stalinien d'Europe de l'Est.

3. Le processus de décollectivisation agraire engagé en 1991 : un tournant radical

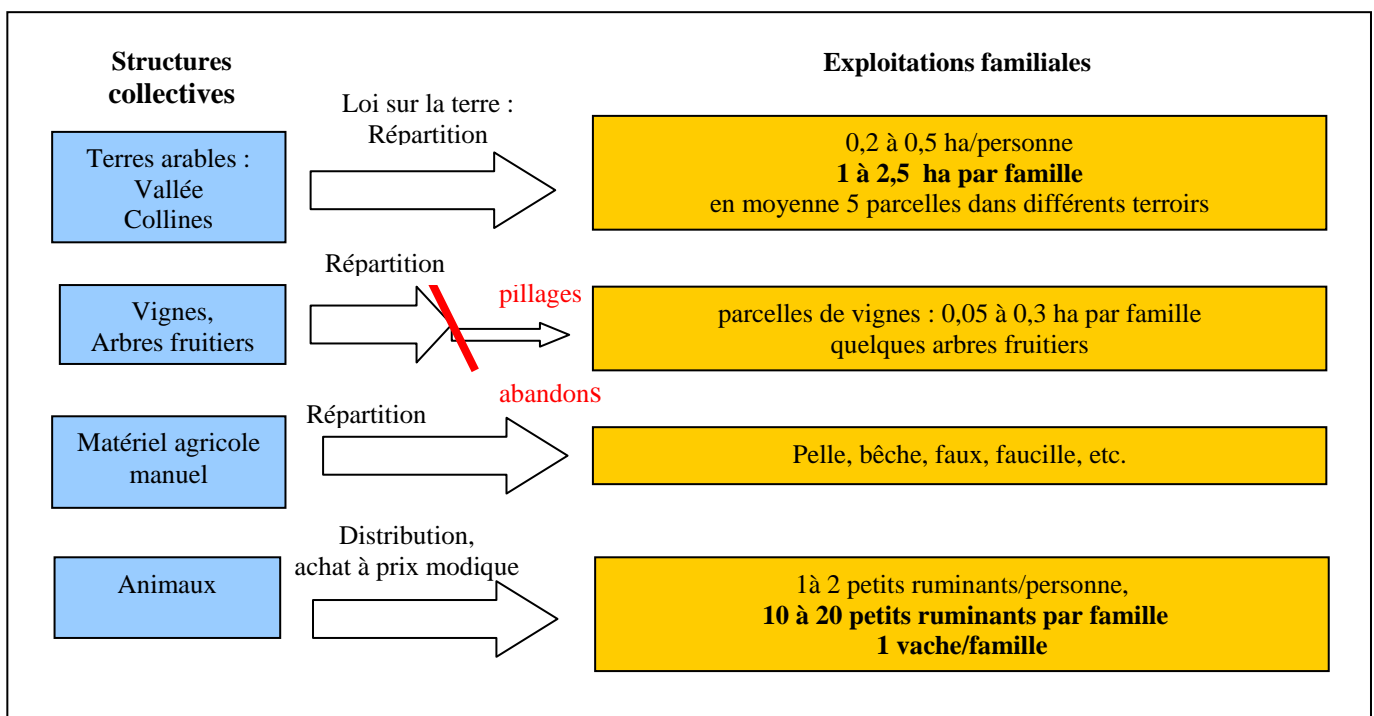
A l'arrivée de la démocratie, la « thérapie de choc », libéralisation abrupte de l'économie, s'accompagne d'une décollectivisation rapide de l'agriculture.

Une répartition égalitaire des moyens de productions des Coopératives et Fermes d'Etat

La répartition des moyens de production des Coopératives et Fermes d'Etat a lieu entre 1991 et 1993. Orchestrée par des commissions villageoises, elle consiste en une distribution équitable, en fonction du nombre de travailleurs par famille, de l'outillage manuel, du bétail, des plantations et des terres arables. La répartition de ces dernières s'est aussi faite en fonction de critères qualitatifs (topographie, pédologie, accès à l'eau) : les familles ont reçu des petites parcelles éloignées dans les différents terroirs.

Ainsi, malgré quelques litiges fonciers et vols de bétails pas toujours résolus, la décollectivisation de l'agriculture a consisté en une véritable réforme agraire.

La répartition des moyens de productions des Coopératives et Ferme d'Etat



En revanche, après démantèlement des SMT, seuls leurs employés ont eu accès, à bas prix, aux machines et tracteurs, ce qui leur permet de réaliser les travaux à façon chez les autres exploitants.

Des espaces de parcours et des forêts sous gestion domaniale et communale

Les pâturages et les forêts sont d'abord restés entièrement domaniaux. Cependant, à partir de 1993 les descendants des grands propriétaires d'avant 1945 peuvent recevoir des parcelles sur ces espaces, comme indemnité compensatrice des réformes agraires. Ils les louent pour le pâturage individuel de gros troupeaux ovins ou ouvrent parfois gratuitement leur accès aux éleveurs.

De plus, bien que les surfaces héritées de l'époque communiste soient minuscules, certaines parcelles étant trop éloignées des villages ou non accessibles aux tracteurs ne sont plus cultivées et sont utilisées pour le pâturage. Elles sont soit mises en commun pour le parcours collectif, soit utilisées comme prairies naturelles individuelles.

Récemment, depuis le processus de décentralisation, une grande partie des pâturages et des forêts est sous la responsabilité des communes. Chaque année les villageois payent une taxe (0,8 €petit ruminant) pour y accéder. Il existe une charge animale à ne pas dépasser par village, mais il n'y a pas de restriction individuelle.

L'Etat garde toutefois le contrôle de forêts domaniales et des estives (prairies alpines surplombant la montagne). Des parcelles individuelles y sont louées de juin à novembre.

Les infrastructures d'irrigation restent à la charge de l'Etat

Les stations de pompage, les canaux I^{aires}, II^{aires}, et les réservoirs restent propriété d'Etat, tandis que les canaux III^{aires} étant désormais à la charge des particuliers. Ces infrastructures subissent beaucoup de dégâts lors de pillages en début de période. De plus, l'entretien des infrastructures publiques étant largement insuffisant, beaucoup de villages sont rapidement et durablement dépourvus d'irrigation.

Aujourd'hui, avec l'appui d'organisations de développement ayant financé la restauration ou la construction d'aménagements hydrauliques (réservoirs, canaux) dans certains villages, des associations de gestion ont été créées au niveau villageois, chargées de l'entretien et de l'organisation de l'approvisionnement en eau.

Ainsi, selon les villages, l'accès à l'eau est inégal, voire inexistant, et ne couvre jamais l'ensemble des terres arables. Le prix de l'eau, globalement cher (entre 25 et 80 €/ha) varie selon son mode de gestion.

III. Le système agraire actuel : une agriculture minifundiste dépendante des revenus extérieurs

L'émergence d'une agriculture paysanne familiale

La réforme agraire a conduit, en un laps de temps très réduit, à la création d'une multitude de micro exploitations et à l'apparition d'une agriculture paysanne familiale.

Cependant, le régime communiste avait maintenu une telle densité rurale qu'après répartition, les ressources et les moyens de production dont dispose chaque famille sont insuffisants pour nourrir tout le monde. De plus, les paysans nouvellement propriétaires sont confrontés à des conditions économiques très dures : des moyens de production limités, des rapports consommateurs-producteurs bouleversés, une absence d'organisation des marchés et une perte effrénée du pouvoir d'achat.

On assiste alors à des mouvements massifs de population : exode rural et surtout émigration vers la Grèce et l'Italie. Ceux qui restent pratiquent dans les premiers temps une agriculture d'autosubsistance, puis les systèmes de production se sont peu à peu différenciés.

Aujourd'hui une majorité d'exploitations sont des micro-fundium pratiquant un système de polyculture-élevage orienté vers l'autoconsommation (plus de 50% du Produit Brut). Les systèmes de cultures sont composés de blé pour l'alimentation familiale et de cultures fourragères pour l'alimentation hivernale du bétail (une ou deux vaches et quelques petits ruminants) : avoine, luzerne, maïs. La ration des ovins et caprins est encore très majoritairement apportée par la végétation spontanée des parcours (cf. schéma 3)

Les revenus de ces exploitations avoisinent 1000 €/actif/an, revenus proches du seuil de survie. Le maintien de ces exploitations peut s'expliquer d'une part par des conditions d'emplois très dures, (fort taux de chômage, emplois précaire) qui limitent fortement les autres perspectives. D'autre part, les familles peuvent perdurer grâce à des revenus extra-agricoles. Nombre de familles comptent un membre pluriactif, à temps plein ou partiel, qui permet de combiner revenus agricoles et extérieurs. Beaucoup de ménages dépendent également de l'argent en provenance de membres émigrés à l'étranger ou en ville.

Quelques exploitations ont pu se spécialiser dans l'élevage et augmenter leur cheptel, ou bien se diversifier en adoptant des productions à haute valeur ajoutée (vignes, légumes sous serre, apiculture). Ce type d'exploitation dégage un revenu qui permet un maintien voire un développement de l'activité dans des conditions moins précaires.

Un accès limité aux moyens de production et aux ressources naturelles

L'accès au foncier :

A Permet, les agriculteurs possèdent entre 1 et 3 ha, et peuvent cultiver jusqu'à 6 ha en cas de location. Le morcellement et l'éloignement des parcelles, dus au mode de répartition décidé en 1991, engendrent des temps de travaux et des coûts de transports élevés. Les terres les plus éloignées situées en colline, généralement de mauvaise qualité et peu accessibles pour les machines, sont très souvent abandonnées, ouvertes au pâturage collectif.

Depuis la réforme agraire, le marché foncier s'est très peu développé. Ce phénomène peut être corrélé à deux éléments : d'une part la complexité et le coût des démarches à effectuer pour vendre une terre (et les situations litigieuses encore existantes), et d'autre part une stratégie patrimoniale et un attachement au foncier des familles qui considèrent avoir été privées de cette sécurité pendant des décennies.

Cependant, les émigrés cèdent leurs terres gratuitement à des membres familiaux, ou plus généralement, les louent de façon informelle à d'autres exploitants (le loyer de la terre varie de 40 à 200 €/ha/an selon la qualité de la terre).

Le caractère informel du faire valoir indirect conduit à une situation d'insécurité foncière. Les exploitants louent les terres d'une année sur l'autre, parfois changent de terrain chaque année, ce qui empêche les possibilités d'installation de cultures pluriannuelles et favorise une mauvaise gestion de la fertilité. D'autres encore occupent des terrains abandonnés par des émigrés et ils n'ont donc aucun droit formel sur ces terres. Enfin, le coût très élevé de la location des terres tend à privilégier de façon croissante les exploitations aux revenus les plus aisés, et empêche le développement des plus pauvres.

L'accès au capital

La plupart des exploitations n'a pu acquérir qu'un capital fixe très modeste (outillage manuel, petites étables en pierres, bois et tôles). En effet, il n'existe pas de subvention publique aidant aux investissements, et le système bancaire actuel ne permet pas aux paysans d'accéder à des crédits, les garanties étant trop exigeantes, la durée (3 ans maximum) trop courte et le taux d'intérêt très fort (autour de 13%).

Seuls les tractoristes et les gros éleveurs ont leur propre matériel moto-mécanisé. La majorité des agriculteurs a recours au travail à façon, relativement cher, pour leurs opérations culturales et pour

le transport (grains, foin), ce qui explique en grande partie leurs problèmes de trésorerie, sachant qu'il n'existe pas non plus de crédit de campagne.

En outre, les possibilités de diversification vers des productions à haute valeur ajoutée exigeantes en capital, sont très restreintes.

Pour ces petites exploitations, l'argent provenant d'un revenu non agricole est quasiment la seule source permettant des investissements productifs. Jusqu'à récemment, ce dernier cas se produisait plutôt rarement, l'aide extérieure étant prioritairement employée dans l'amélioration du bien être et l'investissement immobilier⁵. Mais les investissements productifs appuyés par l'argent de l'émigration ou de la pluriactivité se multiplient depuis 5 ans environ.

Accès à l'eau :

Etant donné l'état des infrastructures et la faiblesse des investissements réalisés, l'eau d'irrigation est de plus en plus coûteuse, en particulier quand l'approvisionnement nécessite l'utilisation des vieilles installations de pompage. Une part croissante des agriculteurs ne peut soutenir cette charge et limite le recours à l'irrigation, voire est forcée d'y renoncer faute de trésorerie, avec toutes les conséquences sur les systèmes de cultures et d'élevage engendrés.

En conclusion, cette histoire agraire mouvementée a engendré un microfundium d'exploitations de polyculture-élevage majoritairement orientées vers l'autoconsommation. Leurs revenus agricoles sont faibles, souvent complétés par des revenus extérieurs. Cependant, le caractère aléatoire des revenus non agricole rend leur situation instable.

Le maintien et la consolidation des petites unités agricoles sont essentiels car l'agriculture représente pour les ménages ruraux une sécurité financière indispensable, voire l'unique source de revenu, dans un contexte économique difficile.

⁵ CIHEAM/UAT, Options méditerranéennes, L'Agriculture Albanaise, Contraintes globales et dynamiques locales, Série B numéro 28, 2001

Schéma 1 : Occupation du territoire et écosystème cultivé dans les années 1940

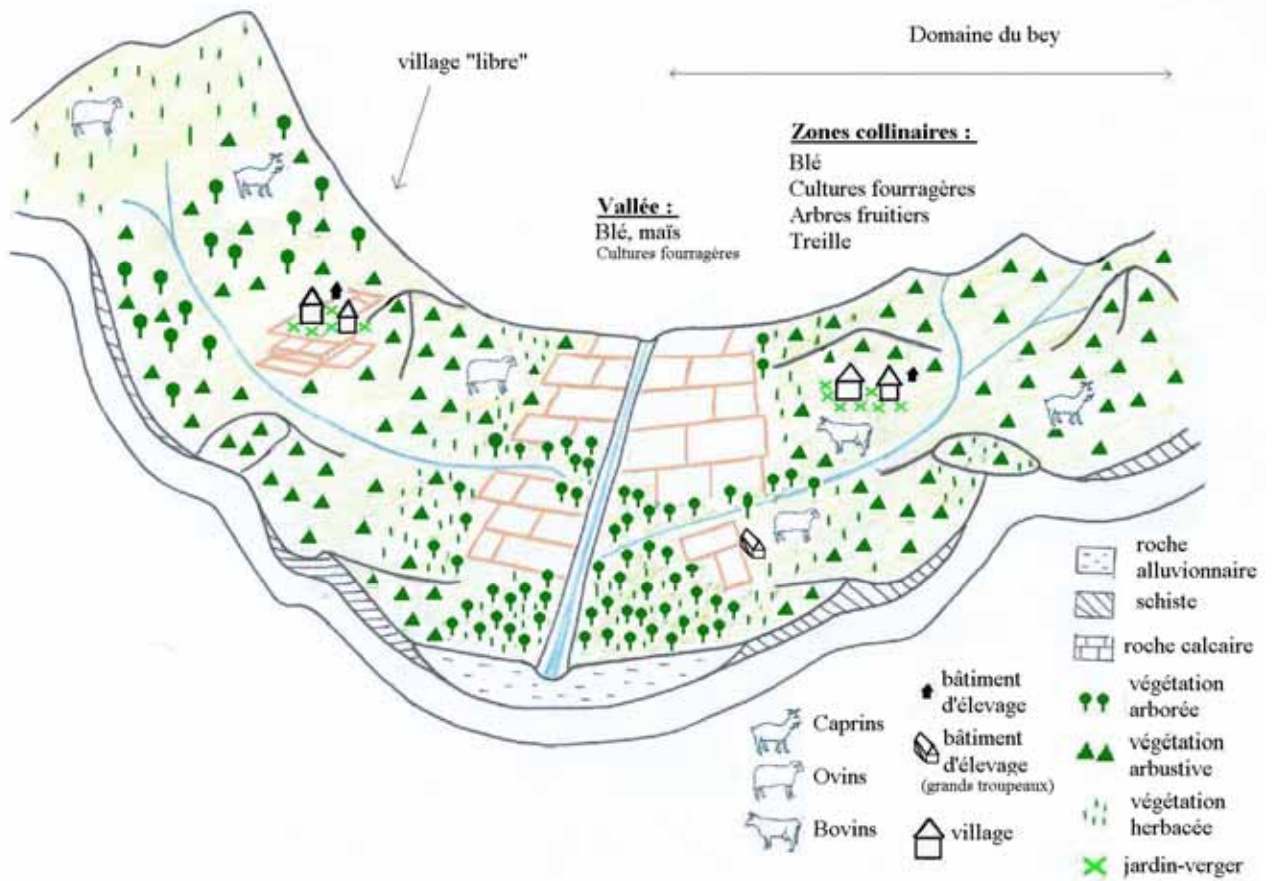


Schéma 2 : Occupation du territoire et écosystème cultivé en période communiste

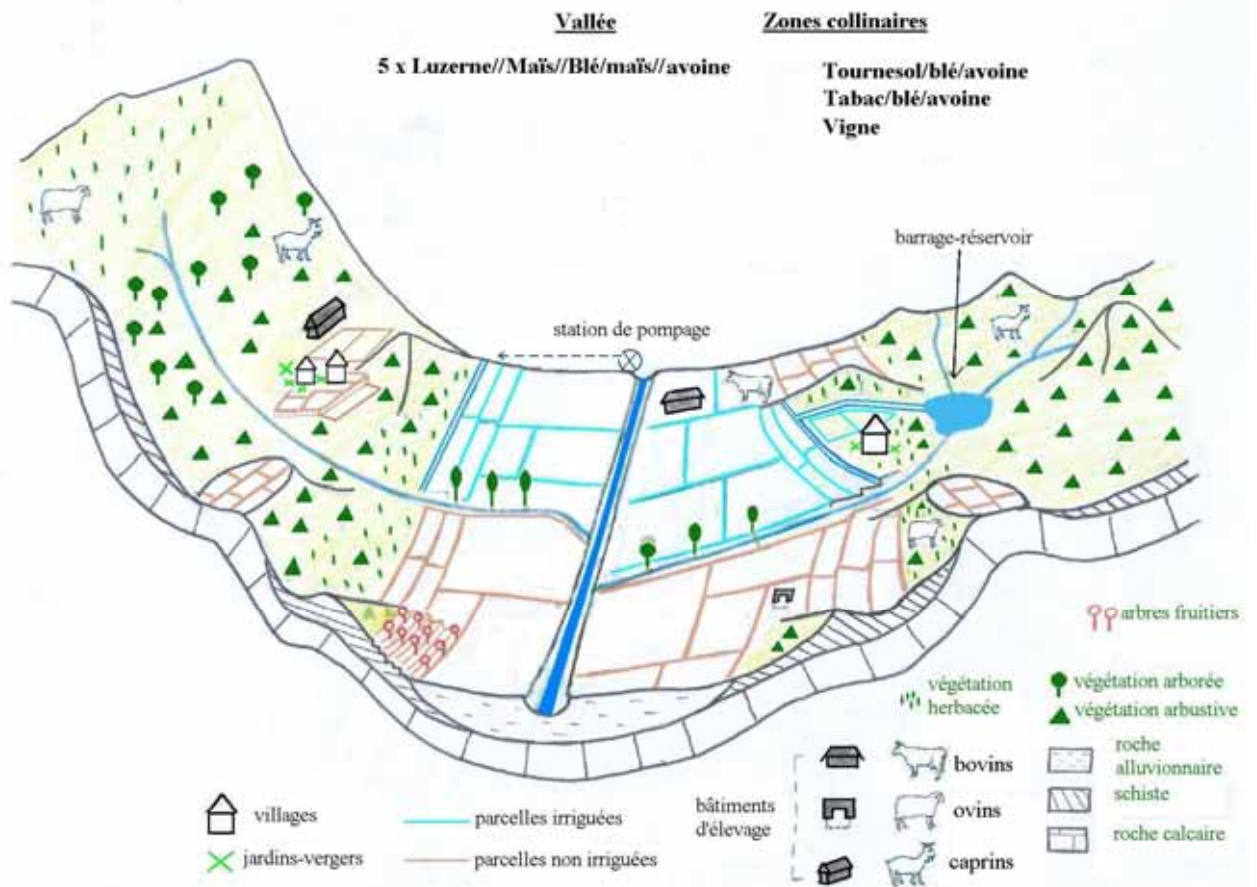


Schéma 3 : Occupation du territoire et écosystème cultivé actuel

